

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	21	30
Date de la convocation		
14/03/2025		
Date d'affichage		
14/03/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 27 Mars 2025 (20h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq
et le vingt sept Mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : MUZEL Bruno (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PINEL Yves (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

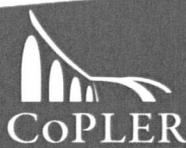
Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PERRIN Gérald (St Priest la Roche)

Délibération : 2025-017-CC

OBJET : Affectation du résultat - Budget Immobilier d'entreprise 2024

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-017-CC**OBJET : Affectation du résultat - Budget Immobilier d'entreprise 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-12-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu la délibération n°2025-010-CC du Conseil communautaire du 27 mars 2025 relative à l'adoption du compte financier unique 2024 du budget Immobilier d'entreprises ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 mars 2024 ;

Le budget Immobilier d'entreprises fera l'objet de l'affectation de son résultat.

	Fonctionnement	Investissement
Report des résultats au 31/12/2023	3 469,79	-17 290,21
Résultat 2024	14 867,99	-2 711,96
Résultat cumulé au 31/12/2024	18 337,78	-20 002,17
Dépenses d'investissement 2024 engagées		17 680,88
Recettes d'investissement 2024 engagées		21 484,00
Reste à réaliser		3 803,12
Déficit d'investissement 2024		-16 199,05
Besoin de financement à prendre sur fonctionnement	16 199,05	
Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068		16 199,05
Résultat de fonctionnement reporté en 2024 au 002	2 138,73	

Le compte financier unique du budget Immobilier d'entreprises fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement excédentaire de 18 337,78 €.
- Un résultat d'investissement déficitaire de 16 199,05 €. Il convient donc de réduire le résultat de fonctionnement d'autant et de l'affecter en réserves d'investissement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** en réserves, au compte 1068, 16 199,05 € en section d'investissement.
- **DE REPORTER**, au compte 002, le solde positif d'exploitation de 2 138,73 €.
- **DE REPORTER**, au compte 001, le solde négatif d'investissement de 20 002,17€.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 27/03/2025

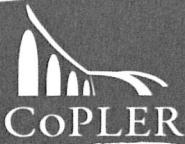
Le secrétaire de séance,

Timothée CRIONAY

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr